

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de *GOFFOZ Alain (CCVAI)*, en session ordinaire.

Date de convocation : 18 juin 2026

PRESENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) DALLERY Bernadette (CCVAI) SAPEY Eliane (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) JUNET Yannick (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI) VAGINAY Ludovic (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

FOREST Jean-Michel (CCVAI)

POUVOIRS :

GUILLOT Lucien (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par GOFFOZ Alain (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI) représenté par VEILLAS Vincent (CCVAI) LAVAL Benoît (CCVAI) représenté par GARDANT Josette (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

MATHELIN Sandra (CCVAI)

OBJET : Révision de la tarification des repas de la cuisine centrale intercommunale

Date de transmission de l'acte: 29/06/2026

Date de reception de l'AR: 29/06/2026

042-244200614-DE2026_2506_01-DE

A G E D I

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DE2025_1806_04 en date du 18 juin 2025 portant révision des tarifs de la cuisine centrale intercommunale ;

Considérant que la cuisine centrale intercommunale assure la production et la livraison des repas destinés aux communes membres ;

Considérant l'évolution continue des coûts de fonctionnement du service, notamment des denrées alimentaires, de l'énergie, des charges de personnel et des prestations nécessaires à la continuité du service public ;

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs de vente des repas afin de préserver l'équilibre financier du service tout en garantissant une restauration de qualité ;

Le président présente les propositions des nouvelles tarifications des repas facturés aux communes issues du groupe de travail :

·5,60€ pour l'année scolaire 2026 -2027

·5,80€ à partir du 1^{er} septembre 2027

Où cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

ARTICLE 1 : APPROUVE les nouveaux tarifs de vente des repas de la cuisine centrale intercommunale

ARTICLE 2 : FIXE le prix de vente facturé aux communes à 5,60 € par repas pour l'année scolaire 2026 - 2027 ;

ARTICLE 3 : FIXE le prix de vente facturé aux communes à 5,80 € par repas à compter du 1er septembre 2027

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 25/06/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
MATHELIN Sandra (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 25/06/2026
et de la publication le : 25/06/2026
Le Président,*



Date de transmission de l'acte: 29/06/2026
Date de réception de l'AR: 29/06/2026
042-244200614-DE2026_2506_01-DE
A G E D I